



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-33137>

Département(s) de publication : **26**

Annonce n° **26-33137**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** CCAS de la Ville de Bourg de Péage

**Correspondant :** MME La Présidente

**Adresse :** 88 Grand Rue Jean Jaurès, B.P. 43 26301 Bourg de Péage

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0475727474

**Adresse internet :** <https://www.bourgdepeage.com/>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Organisation de 3 repas festifs destinés aux personnes âgées pour 2026

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** La présente consultation a pour objet l'organisation de 3 repas festifs destinés aux personnes âgées de 63 ans et plus de la Ville de Bourg de Péage. Ces repas festifs sont les suivants : repas républicain le jeudi 09/07/2026, repas de la Semaine Bleue du jeudi 08/10/2026 et le repas de Noël le jeudi 17/12/2026. Ces organisations comprennent : - la fourniture des repas ; - la location de vaisselle, - les prestations de livraison, de déchargement, de la répartition des portions dans les assiettes, du service à table, de l'évacuation des emballages et des déchets ; Le prestataire s'engage à fournir tous les matériels et à exécuter toutes les prestations du marché

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** DATE PRÉVISIONNELLE DE NOTIFICATION : juin 2026 OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION Le dossier de consultation est retiré de manière dématérialisée uniquement et téléchargé aux adresses Internet suivantes (obligatoire à compter du 01/10/2018 dans le cadre de la dématérialisation des marchés : En application des articles R. 2132-1 à R. 2132-3 du Code de la Commande Publique, les documents de la consultation sont publiés sur le profil acheteur du CCAS de Bourg de Péage. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES PAR LE CANDIDAT Les offres doivent être transmises obligatoirement par voie électronique via le profil acheteur du CCAS. COPIE DE SAUVEGARDE Les candidats, en sus de l'offre électronique, peuvent remettre une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique CD-Rom, DVD-ROM, clé USB. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES Cf. article 4 du cahier des charges valant acte d'engagement SOUS-CRITÈRES DE LA VALEUR TECHNIQUE -La qualité et l'originalité des menus proposés - noté sur 4 points -Pertinence de l'organisation

(déroulement de la journée : préparation, installation, respect des horaires, moyens matériels affectés au bon déroulement de la prestation : matériel de service, logistique...) noté sur 3 points -Pertinence des moyens humains prévus pour assurer la prestation : Le personnel affecté à ces prestations (présence d'un référent, personnel suffisant et compétent, qualifications, encadrement, capacité à garantir la continuité de la prestation) - noté sur 3 points. NÉGOCIATIONS Cf. article 8 du cahier des charges valant acte d'engagement PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES Cette consultation ne comprend pas de prestations supplémentaires éventuelles (PSE). PIÈCES DES OFFRES A REMETTRE le présent cahier des charges valant acte d'engagement dûment complété et signé une proposition de menu chiffrée correspondant à l'offre une note technique le DQE dûment complété  
**Refus des variantes.**

## Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Il n'est pas prévu de retenue de garantie

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglementent :** MODE DE RÈGLEMENT Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur ou de la date d'exécution, des prestations si celle-ci est postérieure à la réception de ladite demande.

Le taux des intérêts moratoires dus au titre de dépassement des délais de paiement est celui du taux directeur semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE) augmenté de 8 points de pourcentage.

Le paiement se fera par mandat administratif. AVANCE Aucune avance ne sera versée. FINANCEMENT Le marché est financé par les ressources propres du budget du CCAS, section fonctionnement

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Autres renseignements demandés :** Formulaire DC1 Formulaire DC2 Effectif moyen annuel : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel

d'encadrement pendant les 3 dernières années Outils, usines ou équipements techniques : Une

déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public Références sur des services spécifiés : Une présentation d'une liste des

principaux services effectués au cours des trois dernières années Assurance responsabilité professionnelle pour les risques

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Valeur technique de l'offre (notée sur 10 points) : 60%
- Prix des prestations (noté sur 10 points) : 40%

## Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 28/04/2026 à 16:00

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DG/SJ N° 2026-09

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRK23 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269 Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Conformément à la décision du 06 mars 2009 n°315 138, le CCAS de Bourg de Péage a décidé d'indiquer le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours dans l'Avis d'Appel à la Concurrence : Greffe du Tribunal Administratif - 2 Place Verdun - 38000 Grenoble Tel : 04-76-42-90-00 Fax : 04-76-42-22-69 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018 relatif à l'utilisation d'un téléservice devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs et portant autres dispositions, la saisine de la juridiction peut se faire via l'application Télérecours. Les recours ouverts aux candidats sont : - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L. 551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de la Justice Administrative) ; - référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE ou à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L. 551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du Code de la Justice Administrative) ; - recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n° 358994 « Tarn et Garonne », dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (avis d'attribution par exemple) ; - recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;

## Section 14 - Informations complémentaires

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 31/03/2026